



Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

03150 – VARENNES SUR ALLIER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du conseil communautaire du 16 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 10 avril 2018

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (classement par ordre alphabétique) : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile, FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON, (Saint Gérard le Puy), Martine CRUMIERE (Langy) par Luce BILLET (Créchy) Patrick DARCANGE par Guy FRAISE (Dompierre-sur-Besbre), Léopold GODART par Dominique TALON (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré) par David DARRAS (Tréteau), Valérie GOUBY par Pascal VERNISSE (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Guy LABBE par Lionel ROUAULT (le Donjon), Valérie LASSALLE par Dominique DIAT (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Henri PUJOS (Sorbier)

Absents excusés suppléés par : Jean Luc COLLIN par Christian PERRIER (Saint Voir), Christine MARTIN TISON par Jean Louis Perrichon (Montaigu le Blin)

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain FAVERETTO (Beaulon), Bernard POIGNANT, André RATINIER,

Secrétaire de séance : Roseline GOURDON

Les Procès-verbaux du 20 novembre et du 11 décembre sont approuvés à l'unanimité

N° 1 - FINANCES - affectation résultats 2017 au BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 446 000 € et de reporter le montant de 1 000 981.65 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe 2017 Atelier Relais Le Charollet en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 62 796 € et de reporter le montant de 13 393.47 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA les Bernards 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 11 876 € et de reporter le montant de 982.87 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Maison du Canal Avrilly 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 723.17 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bât artisanal « Les Bernards » 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 355 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 11 449.65 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 300 € et de reporter le montant de 3 445.09 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Entreprise 2017 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 18 400 € et de reporter le montant de 2 799.16 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,

- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation,

Budgets	Résultat de clôture	Affectation
BUDGET PRINCIPAL	1 446 981,65	446 000
OFFICE DE TOURISME	- 19 016,77	
ORDURES MENAGERES	19 071,71	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	76 189,47	62 796
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	12 858,87	11 876
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	11 262,02	
MAISON CANAL - AVRILLY	2 723,17	2 723
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	2 355,00	2 355
BIC ATELIER RELAIS	197,59	
ZA SALIGNY	4 240,19	
ZA CHAVROCHES	584,08	
ZA LIERNOLLES	390,39	
ZA SEPT FONTS	66 812,30	
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	- 1 182,04	
ATELIER DES VERNISSES	11 449,65	11 449
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	6 745,09	3 300
POLE EMPLOI ENTREPRISES	21 199,16	18 400
ZAC LA FEUILLOUSE	-	
ZAC VARENNES FORTERRE	-	
TOTAL	1 662 861,53	558 899

N° 2 - FINANCES - Budget primitif 2018

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- approuve le budget primitif communautaire 2018 (1 budget principal et 18 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre – pour la section de fonctionnement et par opération – pour la section d'investissement.

BUDGETS 2018	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>BUDGET PRINCIPAL 2016</i>	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
<i>BUDGET PRINCIPAL 2017</i>	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 581 548
BUDGET PRINCIPAL	12 512 657	12 512 657	4 979 100	4 979 100
OFFICE DE TOURISME	395 176	395 176	85710	85710
ORDURES MENAGERES	66 776	66 776	55102	55102
ATELIER RELAIS CHAROLLET	103 093	103 093	145257	145257
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	22 139	22 139	24325	24325
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	131 217	131 217	30607	30607
MAISON CANAL - AVRILLY	96 060	96 060	349794	349794
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	261 079	261 079	6969	6969
BIC ATELIER RELAIS	42 262	42 262	135632	135632
ZA SALIGNY	5 740	5 740		
ZA CHAVROCHES	707	707	907	907
ZA LIERNOLLES	388	388	2	2
ZA SEPT FONTS	69 478	70512	65778	65778
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	149 854	149854	397194	397194
ATELIER DES VERNISSES	53 898	53898	238565	238565
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	19 045	19045	13838	13838
POLE EMPLOI ENTREPRISES	91 185	91185	85881	85881
ZAC LA FEUILLOUSE	50 000	50000	25000	25000
ZAC VARENNES FORTERRE	190 000	190000	190000	190000
TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 748 097	1 749 131	1 850 561	1 850 561
TOTAL BUDGETS	14 260 754	14 261 788	6 829 661	6 829 661

N° 3 - FINANCES - Budget primitif 2018 – taux fiscalité locale

Considérant la nécessaire concordance à respecter entre le montant des crédits budgétaires inscrits au BP 2018 et le montant des produits fiscaux porté sur l'état 1259 FPU tenant compte du taux de TH porté à 11.41 %, l'ajustement correspondant sera opéré par décision modificative soumise au conseil communautaire appelé à se réunir le 22 mai 2018,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de voter le taux des 4 taxes directes locales comme il est indiqué ci-dessous pour 2018 :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) : 25.94 %
 - Taxe d'Habitation : 11.41 %
 - Taxe foncière (bâti) : 0.394 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 1.86 %

N° 4 - FINANCES - Budget 2018 – Vote Cotisations - Subventions 2018

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement des cotisations et des subventions 2018 indiquées conformément à l'état ci-annexé dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé,
- D'autoriser le Président à effectuer les opérations budgétaires correspondantes.

COTISATIONS - Chap 011 - Chap 012

CHAP	ART- LIBELLE	BP 2017	CA 2017	CREDITS VOTES DANS LA LIMITE DU MONTANT MAXIMUM
011	6042 - Achat de prestations de service	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	SACPA - Sté Assis Contrôle Pop Animaux		13 233,02	14 000
	Total	13 300	13 233,02	14 000
011	6281 - Cotisations	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	ATDA - Mission de base	6 000	6 000,00	6 200
	Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 192	1 191,95	1 200
	Association Canal de Roanne à Digoin	322	322,00	350
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481	7 481,00	7 500
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	3 822	3 822,00	4 000
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne		513,00	530
	Cotisation Bibliothèque pour RAM	15	15,00	15
	Chantier école		380,00	400
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486	30 486,00	31 000
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 047	10 047,00	12 000
	Cotisation Bibliothèque pour LAEP	-	-	-
	Cotisation Bibliothèque pour CRECHE	15	15,00	15
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 816	3 816,00	4 000
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650	1 650,00	1 700
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Dest Itinér.	3 641	3 641,00	4 000
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)	500	500,00	700
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)		147,23	160
	Réserve			13 230
	Total	68 987	70 027,18	87 000
012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Cotisation CNAS		13 497,15	14 500
	Total	36 308,00	13 497,15	14 500

SUBVENTIONS - Chap 65 - Pers de droit public - Organisme de droit privé

CHAP	ART - LIBELLE	BP 2017	CA 2017	CREDITS VOTES DANS LA LIMITE DU MONTANT MAXIMUM
65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	SMAT Vallée de la Besbre	18 791	18 791	22 932
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	26 500	25 539	23 000
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	4 074	4 074	16 608
	SDE03 Cotisation de base			4 460
	Total	49 365	48 404	67 000
65	6574 - Subventions organismes de droit privé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)	1 000	1 000	2 000
	Association Festi'Domp	300	300	300
	Entre Bourbonnais et Forez	300	300	300
	Agir en Pays Jallinois	1 200	1 200	1 200
	Comité Foire aux Dîndes Jalligny	500	500	500
	Comité Foire de Dompierre	500	500	500
	Concours Agricole de Jalligny	500	500	500
	Varenes Cyclo			500
	Musiques vivantes			3 000
	Ecoles de Musique			10 000
	Moulins communauté- Territoire Bourbon	1 353	1 352,54	2 400
	Total	21 200	21 199,12	24 200
	Soutien Petite enfance		CA 2017	BP 2018
	Centre social La Farandole Le Donjon		11 098,58	11 500
	Centre Social Jalligny Neuilly (Dompierre)		27 888,00	28 500
	Total		38 986,58	40 000
	Total	67 000,00	67 153,20	70 000

SUBVENTIONS - Chap 65 - Budgets annexes

CHAP ART	LIBELLE	BP 2017	CA 2017	CREDITS VOTES DANS LA LIMITE DU MONTANT MAXIMUM
65	Subventions équilibre - Budgets Annexes	BP 2017	CA 2017	BP 2018
657363	- Office tourisme Communautaire	234 287	234 287	315 526
657364	- Hébergement touristique	50 920	50 920	59 664
	- Ordures ménagères	-	-	34 252
	- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez	9 244	9 244	-
	- Pôle Emploi Entreprise	34 800	34 800	35 800
	- Coeur Commercial St Gérard le Puy	-	-	-
	- Maison du canal	2 900	2 900	96 060
	- ZA Les Bernardis	28 877	28 877	21 156
65738	- Bâtiment artisanal Les Bernardis	2 500	2 500	6 969
	- ZA Chavroches	188	188	123
	- Zone de Sept Fons	13 400	13 400	
	- Atelier des Vernisses	14 619	14 619	5 750
	- BIC Atelier relais	14 884	14 884	7 242
	Total	406 619	406 619	582 542

N° 5 - FINANCES - Budget primitif 2018 – taux TEOM SICTOM Nord Allier – Secteur Dompierre-sur-Besbre et commune St Gerand de Vaux (17 communes)

La Communauté de communes devra donc régler la contribution et encaisser le produit correspondant. Les bases prévisionnelles et les taux sont communiqués par les services fiscaux. Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes est arrêté à 1 255 065 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide

- de fixer les taux TEOM 2018 pour les communes rattachées au SICTOM Nord Allier conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Zones	2017			Zones	2018			
		Base imposable	Produit			Taux voté	Base imposable	Produit	
Beaulon	C1'	209038	19420	153 718	C1'	211 543	19 800	158 523	9,36%
	C1	1166535	134268		C1	1 195 882	138 722		11,60%
Châteauperron	C1'	108679	12 216	12 212	C1'	110 467	12 505	12 505	11,32%
Chavroches	C1'	230660	25926	25 919	C1'	234 286	26 521	26 521	11,32%
Diou	C1'	14857	1 380	167 300	C1'	15 024	1 406	171 959	9,36%
	CO,50	50337	5 084		CO,50	51 070	5 194		10,17%
	C1	184238	21 206		C1	194 893	22 608		11,60%
	C2	973674	139 625		C2	988 580	142 751		14,44%
Dompierre / Besbre	CO,5'	103 126	8 333	427 830	CO,5'	103 993	8 460	431 313	8,14%
	CO,50	35 152	3 550		CO,50	35 575	3 618		10,17%
	C2	2 495 080	357 794		C2	2 492 705	359 947		14,44%
	C3	312 951	58 146		C3	316 709	59 288		18,72%
Jaligny / Besbre	C1'	102011	11 466	71 506	C1'	103 260	11 689	72 432	11,32%
	C2'	431 215	60 025		C2'	432 952	60 743		14,03%
Liermolles	C1'	143 183	16 094	16 090	C1'	144 891	16 402	16 402	11,32%
Mercy	CO,5'	159 878	15 620	16 124	CO,5'	165 944	16 329	16 329	9,84%
	CO,50	4 105	501		CO,50	-	-		-
Monétay / Loire	CO,5'	135 012	13 191	19 913	CO,5'	136 621	13 444	20 296	9,84%
	CO,50	560	68		CO,50	567	70		12,30%
	C1	4 7773	6 650		C1	48 343	6 783		14,03%
Pierrefitte / Loire	CO,50	63 270	7 725	49 143	CO,50	64 090	7 876	50 659	12,30%
	C1	297 435	41 403		C1	304 939	42 783		14,03%
Saint Gerand de Vaux	C1	284 701	39 630	39 642	C1	288 013	40 408	40 408	14,03%
Saint Léon	C1'	242 711	27 281	56 098	C1'	245 944	27 841	57 390	11,32%
	C2'	207 024	28 818		C2'	210 611	29 549		14,03%
St Pourçain / Besbre	C1'	155 148	17 439	33 368	C1'	159 683	18 076	34 379	11,32%
	C1	114 433	15 929		C1	116 199	16 303		14,03%
Saint Voir	CO,5'	67 542	6 599	11 742	CO,5'	68 369	6 728	12 005	9,84%
	C1'	45 763	5 144		C1'	46 617	5 277		11,32%
Saligny / Roudon	CO,50	199 317	22 044	59 972	CO,50	203 099	22 625	61 529	11,14%
	C1	300 707	37 919		C1	306 331	38 904		12,70%
Thionne	C1'	233 323	26 226	26 226	C1'	236 651	26 789	26 789	11,32%
Vaumas	CO,5'	110 309	10 777	44 475	CO,5'	112 430	11 063	45 614	9,84%
	CO,50	24 957	3 047		CO,50	25 256	3 106		12,30%
	C1	220 194	30 651		C1	224 122	31 444		14,03%
TOTAL		9 474 898	1 231 195	1 231 278		9 595 539	1 255 050	1 255 065	

*arrondi à 1255065

N° 6 -- FINANCES - Budget primitif 2018 - taux TEOM SICTOM Sud Allier – Secteur Le Donjon et Varennes-sur-Allier (27 communes)

La Communauté de communes devra donc régler la contribution et encaisser le produit correspondant. Les bases prévisionnelles et les taux sont communiqués par les services fiscaux. Le montant inscrit au budget en dépenses est arrêté à 1 481 806 € et en recettes à 1 558 993 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf 2 voix contre (M. ROUAULT et M. LABBE) et une abstention (M. BECAUT) décide :

- De fixer les taux de TEOM 2018 pour les communes rattachées au SICTOM Sud Allier conformément au tableau ci-annexé.

COMMUNES	Population	Coût par zone				TOTAL GENERAL	BASE IMPOTIION PARZONE pour imputation	Taux de charge TIB	Taux voté 2018	Montant Taux 2017	Variation 2018/2017
		Parte à parte			Conteneurs						
		ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4						
AVRILLY	143				15 371,57	15 371,57	143 118	10,24%	12,11	0,00	100,00%
BOUCÉ	528	445				54 011,51	293 833	18,70%	16,62	17,11	-2,95%
		50			5 379,20	5 379,20	50 117	17,54%	14,98	15,43	-5,00%
LE BOUCHAUD	211				25 418,59	25 418,59	141 185	16,45%	12,11	0,00	100,00%
CHINRE	318				35 182,74	35 182,74	213 129	16,51%	14,98	15,43	-5,00%
CRECHY	479	478				58 605,12	268 149	21,35%	16,62	17,11	-2,95%
		1			332,97	332,97	1 999	11,10%	12,11	17,11	-41,29%
LE DONJON	1 015				113 784,75	113 784,75	1 081 059	10,71%	12,11	0,00	100,00%
LANGY	275	34 227,96				34 227,96	188 777	20,23%	16,62	17,11	-2,95%
LENAX	287				29 834,55	29 834,55	210 120	15,45%	12,11	0,00	100,00%
LÔDDES	153				18 548,32	18 548,32	150 328	12,59%	12,11	0,00	100,00%
LUNEAU	298				33 075,02	33 075,02	210 375	15,72%	12,11	0,00	100,00%
MONTAIGU LEBLIN	321	59 521,32				59 521,32	298 887	19,91%	17,55	18,07	-2,98%
MONTAIGUET EN FÔREZ	327				38 295,73	38 295,73	299 000	12,81%	12,11	0,00	100,00%
MONTCOMBROUX LES MINES	333				38 959,87	38 959,87	308 891	12,65%	12,11	0,00	100,00%
MONTDRE	437	373				45 925,76	232 190	19,55%	16,62	17,11	-2,95%
		114			11 851,86	11 851,86	60 248	11,00%	14,98	15,43	-5,00%
NEUILLY EN DONJON	322				24 639,78	24 639,78	185 495	13,55%	12,11	0,00	100,00%
LE PIN	415				48 080,85	48 080,85	315 825	14,89%	12,11	0,00	100,00%
MONGERÉ	357	373				71 183,55	382 795	18,89%	16,62	17,11	-2,95%
		9			998,91	998,91	3 580	27,90%	14,98	15,43	-5,00%
SAINT DIDIER EN DONJON	275				30 855,22	30 855,22	178 188	17,31%	12,11	0,00	100,00%
SAINT FELIX	340	41 860,80				41 860,80	190 328	21,92%	16,62	17,11	-2,95%
SANSAT	389				29 558,31	29 558,31	214 724	13,80%	14,98	15,43	-5,00%
SAINT GERAND LE FUY	955	10			1 109,90	1 109,90	1 1548	0,37%	14,98	0,00	100,00%
		508				37 910,98	39 7111	9,55%	16,62	17,11	-2,95%
		815	78 676,26				78 676,26	218 229	36,05%	17,27	17,78
SAINT LÉGER DE VOUZANCE	272				30 189,25	30 189,25	184 384	16,38%	12,11	0,00	100,00%
SORSION	312				34 828,88	34 828,88	221 008	15,77%	14,98	15,43	-5,00%
TRETEAU	335				35 040,14	35 040,14	313 911	10,95%	14,98	15,43	-5,00%
TREZELLES	405				44 728,97	44 728,97	301 885	14,82%	14,98	15,43	-5,00%
VARENNES SUR TÊCHE	285				29 190,37	29 190,37	171 578	17,05%	12,11	0,00	100,00%
VARENNES S/A	3 813	1 513			468 244,32	468 244,32	4 427 027	10,58%	11,47	11,81	-2,98%
		9			998,91	998,91	7 418 000	13,47%	9,83	10,12	-2,95%
TOTAL (27 communes) calculé par le SICTOM	13 694	364 134,40	78 676,26	468 244,32	688 138,00	1 619 293,67					
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux pour une année servant de base pour appel TCOM 2018						1 558 993,00					

N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE – Représentant - désignation membre de la commune de Saint Léon siéger au sein du Comité Syndical du SICTOM Nord Allier

Suite à la démission du représentant de la commune de Saint Léon, Il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du SICTOM Nord Allier.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Nord Allier, Mariam POIVRE en tant que déléguée titulaire et Sylvain DEVAUX en tant que délégué suppléant.
- De notifier la présente délibération au SICTOM Nord Allier.

N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE – Travaux - Travaux entre maison médicale et propriété privée

La Communauté de communes Varennes Forterre s'est engagée en 2013 pour réaliser un crépi (origine propriété communautaire) entre le pôle santé situé à Varennes-sur-Allier et la propriété d'une administrée (mur sorti des biens communautaires),

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De réaliser le crépissage d'un mur mitoyen (initialement communautaire) actuellement identifié comme bien privé depuis sa cession à un tiers, situé entre le le pôle santé communautaire sis à Varennes-sur-Allier et la propriété d'une administrée, conformément à l'engagement de la Communauté de communes au cours de l'année 2013, pour un montant TTC estimé à environ 3 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute opération nécessaire.

N° 9 - ADMINISTRATION GENERALE – Politique d'accueil– Schéma d'organisation de la politique d'accueil- Appel à projets

Depuis 2009, le Partenariat Massif Central (associant le GIP Massif Central gestionnaire du FEDER, le CGET, les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux) s'est engagé dans le soutien à ces dynamiques de reconquête démographique via plusieurs appels à projets dédiés. Ils souhaitent poursuivre ces politiques volontaristes et transversales afin d'inscrire cette dynamique de reconquête démographique dans la durée.

Deux outils permettent de mobiliser des financements :

- la Convention Interrégionale Massif Central, contrat réunissant l'Etat, les Régions et des départements
- le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Massif Central (POMAC)

Afin de relever le défi démographique, un territoire doit travailler simultanément au moins quatre thématiques liées à l'attractivité

- emplois et activités
- services aux entreprises et à la population locale
- logement et habitat
- qualité de vie, aménités, culture et loisirs

L'objectif de cet appel à projets est de doter le territoire candidat d'une politique de l'attractivité et de l'accueil opérationnelle, articulée autour de 4 axes d'interventions :

- le développement d'une culture de l'accueil
- la construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs
- la diffusion des offres globales, la promotion territoriale et la prospection
- l'accompagnement des porteurs de projets candidats à l'installation (de l'idée au projet et jusqu'à l'installation effective)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2018. Les dépenses éligibles sont la prise en charge des frais de personnel à hauteur d'un poste à temps plein, des frais de structure, de déplacement et de frais annexes liés à la réalisation d'un plan d'actions détaillé sur les 4 axes d'intervention des politiques d'attractivité.

Le taux d'intervention du programme Massif Central est de 50 % maximum, taux pouvant être porté jusqu'à 70 % via des aides complémentaires de la Région et du Département.

La communauté de communes désire candidater au présent appel à projet en présentant un plan d'actions selon les 4 axes d'intervention cités ci-dessus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Besoins HT		Ressources		
Nature	Coût	Financeurs	Taux	Montant
Dépenses directes de personnel <i>1 ETP du 01/07/2018 au 30/06/2021</i>	106 000 €	FEDER	25 %	31 250 €
Frais de mission du personnel	9 000 €	Etat (FNADT)	25 %	31 250 €
Prestations externes (actions de communication, évènements annuels...)	10 000 €	Conseil Départemental Allier	20%	25 000 €
		Autofinancement	30 %	37 500 €
SOUS-TOTAL	125 000 €	TOTAL	100%	125 000 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider la candidature effectuée dans le cadre de l'appel à projets à destination des territoires du Massif Central 2018/2019 « Relever le défi démographique »,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la période allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021,
- de solliciter les subventions calculées au taux maximum participant au financement des actions prévues au sein de la réponse à l'appel à projets auprès de l'Europe, l'Etat et le Conseil Départemental,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cet appel à projets

N°10 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Validation Contrat Ambition 2018/2020 avec Région Auvergne Rhône Alpes

L'enveloppe du Contrat Ambition, mise à disposition à la communauté de communes par le Conseil Régional, d'un montant de 1 976 000 €, est désormais proposée comme indiquée sur le tableau ci-après.

Il convient d'ajouter au Contrat Ambition la fiche action n°42 correspondant au « bonus de performance énergétique » de 10 % de l'enveloppe du Contrat Ambition, soit 197 600 € à condition que la communauté de communes engage au minimum le même montant pour des opérations de lutte contre la précarité énergétique à destination de la population locale

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicitée	
Communauté de communes Entr'Ailier Besbre et Loire	Aménagement des abords de la maison de santé à Varennes sur Allier	Suite à la construction de la maison de santé de Varennes-sur-Allier, les abords doivent également être traités via des aménagements paysagers et de stationnement	2018/2019	150 000 €	33,33%	50 000 €	Département, Etat, Europe
	Aménagement d'espaces de santé de proximité	En complément des 3 MSP présentes et à venir sur le territoire (Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier), des espaces de santé de proximité permettront d'offrir en centre-bourg des locaux adaptés à la patientèle et permettant la mise en réseau des professionnels de santé	2018/2019	650 000 €	10,00%	65 000 €	Département, Etat, Europe
	Aménagement de tiers lieux	4 sites ont été identifiés pour mailler le territoire afin d'accroître son attractivité. Les espaces seront aménagés avec 1 ou 2 bureaux, une salle collective équipée et un espace de convivialité	2018	150 000 €	30,00%	45 000 €	Département, Etat, Europe
	Aménagement de la ZA des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre	Située à proximité immédiate de la RCEA, la ZA s'étend sur une surface totale de 11 hectares. L'objectif est d'aménager une première tranche de travaux afin de proposer quelques lots à la vente pour l'implantation d'entreprises	2018/2020	500 000 €	19,60%	98 000 €	Département, Etat
	Agrandissement de l'atelier des Vermisses à Dieu	Le local est actuellement loué à une entreprise adaptée spécialisée dans la mécano-soudure, la mécanique générale, le montage et la maintenance. L'extension du bâtiment actuel d'une superficie de 200 m² permettra à l'entreprise d'honorer de nouveaux marchés	2018/2019	178 000 €	16,65%	30 000 €	Etat
	Aménagement de la zone Moreux à Varennes sur Allier	Le site industriel, aujourd'hui à l'état de friche, est situé à proximité immédiate de la zone commerciale de Varennes-sur-Allier. D'une superficie de 3 hectares, elle comprend 12 000 m² de bâtiments	2018	415 000 €	16,67%	70 000 €	Etat
	Aménagement de la ZA de la Loublère à Saint-Pourçain-sur-Besbre	La zone d'activités s'étend sur une surface de 4,3 hectares, à proximité du parc d'attractions Le PAL. L'objectif est d'aménager une première tranche de travaux afin de proposer quelques lots à la vente pour l'implantation d'entreprises	2018/2020	500 000 €	19,60%	98 000 €	Département, Etat
	Mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques	Après sélection des sites patrimoniaux présentant un intérêt touristique, la première phase du projet sera consacrée aux travaux de rénovation. Les sites seront ensuite intégrés à un circuit touristique dédié au patrimoine local	2018/2019	280 000 €	28,57%	80 000 €	Département, Etat, Europe
	Redimensionnement du concept Arkéocité	Le projet consiste à adapter le produit touristique "Arkéocité" aux potentialités du territoire intercommunal issu de la fusion, en tenant compte de l'histoire locale et du potentiel archéologique sur les secteurs de Dompierre-sur-Besbre et du Donjon, ainsi que des héritages liés aux "mottes castrales"	2019	200 000 €	40,00%	80 000 €	Etat
	Modernisation des piscines communales	Une piscine couverte est présente à Dompierre-sur-Besbre et une piscine en plein air à Varennes-sur-Allier. Elles permettent d'accueillir scolaires, populations et clubs locaux. L'étude de modernisation devra définir les travaux à réaliser pour les rénover (ouverture, création de patinoire, aménagement d'espace détente et lieux ludiques...)	2018/2020	700 000 €	41,43%	290 000 €	Département, Etat
Dieu	Construction de 11 logements adaptés au Donjon	L'opération consiste à construire 4 bâtiments pavillonnaires de plain pied comprenant au total 11 logements adaptés aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite. Des partenariats seront créés avec les associations locales, le centre social, le CCAS et la maison de retraite pour faciliter les liens sociaux des résidents	2018/2019	1 200 000 €	29,17%	350 000 €	Département, autre
	Construction d'un espace enfance-jeunesse	La commune souhaite construire un complexe portant la cantine municipale et la garderie périscolaire, afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux enfants et de meilleures conditions de travail aux parents	2018	1 015 820 €	19,69%	200 000 €	Etat, Département
Le Donjon	Amélioration de l'accès routier dans le centre bourg	La commune souhaite élargir la rue de l'Oratoire de Ville et réaménager différentes rues et places du centre-bourg afin de renforcer la sécurité routière et piétonne, d'améliorer l'accessibilité et de mettre en valeur les commerces	2018/2020	1 105 840 €	9,04%	100 000 €	Etat, Département
Saint-Pourçain-sur-Besbre	Amélioration des axes routiers de proximité pour l'accès au PAL	Le parc d'attractions Le PAL génère un important trafic routier, dont un tiers est concentré sur une route communale de faible gabarit et en mauvais état, créant des conditions d'insécurité routière. La refonte de la chaussée permettra d'améliorer l'accès au complexe touristique	2018	295 000 €	29,15%	86 000 €	Département
SPL 277	Eocentre de Varennes sur Allier, reconversion du site en lien avec le CRSD	Suite à la fermeture du CA277, site militaire, un contrat de site de défense (CRSD) a été signé le 22 avril 2016 pour une période de 4 ans, proposant un programme d'actions visant à la redynamisation du territoire impacté. Ce projet concerne la phase de travaux permettant la réhabilitation de toitures et des travaux de VRD	2018/2020	2 200 000 €	9,09%	200 000 €	Département, Etat
Total				9 539 660 €	19,31%	1 842 000 €	
Enveloppe du contrat						1 976 000 €	
Crédits non fléchés						134 000 €	

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le contenu des fiches actions à inscrire au sein du Contrat Ambition comme mentionné dans le tableau ci-dessus
- d'affecter le solde de l'enveloppe du Contrat Ambition lors de la signature de l'avenant programmé à mi-parcours
- de solliciter les subventions calculées au taux maximum participant au financement des actions communautaires du plan pluriannuel auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes par le biais du Contrat Ambition
- d'autoriser le Président à solliciter l'autorisation du Conseil Régional pour démarrer les actions prioritaires de l'année 2018
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre du Contrat Ambition

N° 11 - ADMINISTRATION GENERALE – Convention Sictom Sud Allier et Communauté de communes - Contrat CITEO -CAP

Il est proposé que pour le cas présent, les soutiens CITEO soient versés en totalité au SICTOM Sud Allier. Ainsi il convient de signer une convention entre le SICTOM SUD ALLIER et la communauté de communes Entr'Allier Bebre et Loire permettant de reverser les soutiens dus à la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire au prorata temporis et au prorata des tonnages issus de ces 13 communes.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver les dispositions de la convention permettant le reversement des soutiens CITEO, ces derniers versés intégralement au SICTOM Sud Allier au prorata temporis et au prorata des tonnages issus des 13 communes cités ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention annexée à la présente délibération,
- De charger Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 27 avril 20178

P.E.C

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive 'P'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'BEARBRE ET LOIRE - 03150 VARENNES SUR ALLIER - CO ENT ALLIER' around the perimeter. The stamp is slightly tilted and partially overlaps the signature.